

Les mesures compensatoires dans les projets d'infrastructures de transport terrestre Aspects réglementaires et retours d'expériences

Les mesures compensatoires : état de l'art du groupe de travail national

Journées techniques
nationales

Amélie COANTIC : DGALN/DEB adjointe au chef de bureau
faune et flore

Marc LANSIART: CGDD/IDDPP Chargé de mission
évaluation projets d'infrastructure



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mobilité

Présent
pour
l'avenir



Pilotage





Le pilotage du programme de travail

Animation du programme de travail par un comité de pilotage

■ Co-animation par la **DGALN** (DEB) et le **CGDD** (SEEIDD)

- Autres directions du **MEDDTL** (DAJ, DGPR, DGITM, DGEC, DHUP)
- **Services déconcentrés** (DREAL et DDT)
- **Etablissements publics** (ONCFS, ONEMA, PNF, CELRL, AAMP)
- Représentants du **CNPN** et du **CGEDD**

■ **Mission opérationnelle du comité de pilotage**

- Améliorer **la qualité et l'effectivité** des mesures réductrices et compensatoires
- Proposer/examiner les **améliorations** aux plans juridique, technique, scientifique et de terrain

■ **Calendrier**

- **18 mai 2010** : réunion de lancement
- **Novembre 2010** : mise en place d'un Comité de Pilotage National avec la participation de la société civile, des porteurs de projets et des collectivités...





Éléments d'état des lieux





La démarche d'état des lieux

- **Démarche engagée en 2010 par le Ministère de l'écologie (MEDDTL) pour :**
 - Mieux connaître les pratiques en région
 - Faire remonter les bonnes pratiques
 - Identifier les principaux obstacles

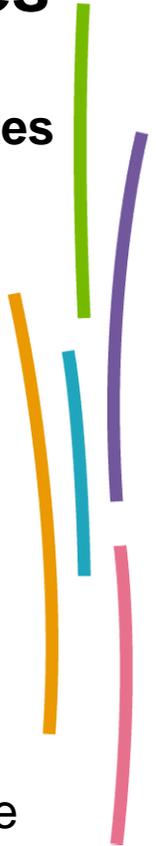
- **Sources de l'état des lieux**
 - Enquête auprès des Directions régionales de l'environnement et des maitres d'ouvrage / bureaux d'études
 - 14 études approfondies de cas concrets





En amont : conception des mesures compensatoires

- **Corpus réglementaire existant mais en pratique difficultés / articulation des procédures d'instruction des projets**
 - Multiples procédures d'instruction
 - Séquençage des enjeux / calendrier
 - Résultat : prise en compte tardive de la biodiversité
- **Conception des mesures réductrices et compensatoires**
 - Etat initial inégalement évalué
 - Absence de méthodes standards pour évaluer les impacts (démarche souvent qualitative)
 - Recours à des ratios compensatoires souvent sans justification scientifique
 - Mesures compensatoires souvent mal définies dans les dossiers ou dont la conception n'est pas achevée
 - Nombre de spécialistes limité dans les services instructeurs (mais attention à la confusion des rôles)
- **Traduction dans les arrêtés d'autorisation**
 - Progression et bonnes pratiques, mais pas systématique et souvent imprécise





En aval : suivi et contrôle des mesures réductrices et compensatoires

- **Accès au foncier**
 - Structures spécialisées (ex : Safer, Conservatoire du littoral)
 - Difficulté à trouver des sites adaptés proches du lieu impacté, question d'anticipation
 - Peu d'engagements sur le foncier dans les actes d'autorisation (exigences croissantes dans les régions)
- **Calendrier de mise en œuvre des mesures compensatoires**
 - Rarement avant l'impact
 - Procédures de « réception » avant autorisation cf. réglementation sur l'eau
- **Absence de professionnels et de « culture de la compensation »**
 - Émergence de quelques acteurs spécialisés
- **Suivi de la réalisation des mesures et évaluation de leurs résultats**
 - Constat de déficit
 - A nuancer selon : les procédures (polices), l'envergure des projets, la précision de l'arrêté
- **Mutualisation / capitalisation des connaissances**
 - Des outils de suivi au niveau régional ou par secteur (ex : eau) / mais pas d'outil harmonisé
 - Des guides sectoriels (ex : carrières) et régionaux mais pas de doctrine nationale





Travaux en cours

- **Comité de pilotage (COFIL) national**
- **Groupes de travail issu du COFIL**
- **Etudes du CETE de Lyon**





L'installation du Comité de pilotage national sur la séquence éviter/réduire/compenser

■ Origines

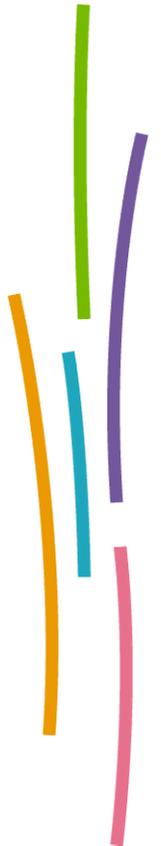
- **État des lieux** mitigé de la mise en œuvre des mesures compensatoires
- Avancées des lois **Grenelle I et II**

■ Installation du Comité National le 9 novembre 2010

- Membres : Etat, collectivités locales, entreprises, associations

■ Programme d'actions sur l'ensemble de la séquence

- Objectif global : aboutir à une **doctrine nationale**
- **Actions en amont** :
 - Articulation des procédures
 - Stratégies de sécurisation foncière (étude avec la Safer)
 - Renforcement des systèmes d'information sur la biodiversité
- **Actions en aval** :
 - Étude de faisabilité d'un outil de suivi des projets (cf. Grenelle)
 - Expérimentation de l'offre de compensation





- **Groupes de travail**
 - **Lignes directrices nationales**
 - **Articulation des procédures**

- **Études**
 - **Études menées par le CETE de Lyon**
 - État des lieux et projet de lignes directrices nationales → **Fin 2011**
 - Prise en compte de la biodiversité ordinaire → **Mi-2011**
 - Articulation des procédures → **Mi-2011**
 - Cas complexes (programmes de travaux) → **Mi-2011**
 - **Étude comparative internationale** sur les mécanismes de compensation (réseau des missions économiques) → **Fin 2011**
 - Suivi des **missions confiées au CGEDD** (bureaux d'études, articulation)

- **Définition/expérimentation d'outils de suivi**

- **Expérimentation d'outils de marché depuis 2008**
 - Pilotage du **Comité national de l'expérimentation d'offre de compensation**





Le groupe de travail sur une doctrine nationale éviter/réduire/compenser

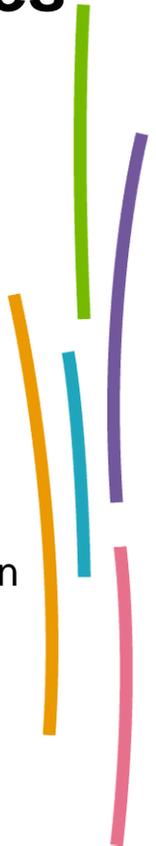
- Groupe émanant du **COFIL**
- Réunion : **6 décembre 2010, 14 mars 2011**
- **Mandat : co-construire une doctrine nationale sur la séquence éviter/réduire/compenser**
- **Périmètre** de la doctrine
 - * Séquence éviter/réduire/compenser
 - * Projets et plans/programmes
 - * Doctrine généraliste couvrant toute la réglementation
 - * Biodiversité remarquable et ordinaire (traitement distinct)
- **Structure** de la doctrine
 - * 24 fiches
 - * Réglementation, définitions, doctrine, préconisations méthodologiques





Le groupe de travail sur l'articulation des procédures

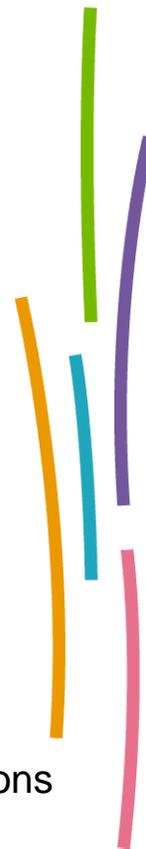
- Groupe émanant du **COPIL** réuni 2 fois (juillet et novembre 2010)
- **Démarche de travail**
 - Démarche de travail basée sur les types de procédures ou d'autorisation
 - Analyse des procédures par les DG en ayant la responsabilité
- **Principales conclusions**
 - **Grande diversité** d'approche des services en fonction des types d'autorisation
 - Difficulté d'intégrer certaines procédures dans l'autorisation principale
 - Nécessité de rendre les mesures compensatoires « **opposables** »
- **Principales propositions**
 - Renforcer le **rôle « fédérateur » de l'étude d'impact**
 - **Informer** les porteurs de projets de l'ensemble des procédures auxquelles le projet est soumis (et prévoir leur regroupement/coordination)
 - **Conditionner** l'autorisation principale à la réalisation des procédures « annexes »
 - Assurer la cohérence entre les évaluations environnementales « **plans - programmes** » et les études d'impact de projets





Le groupe de travail sur le rôle des services de l'Etat dans l'instruction et le contrôle des dossiers

- Groupe émanant du **COFIL** : 2 réunions (septembre et octobre 2010)
- **18 propositions, dont :**
 - Mieux intégrer les enjeux environnementaux dans les **documents de planification**
 - Faciliter **l'accès aux données environnementales** (interfaces)
 - Définir un **référentiel de production de données** afin de permettre leur capitalisation
 - Renforcer les **compétences** en écologie des services instructeurs
 - Approfondir les études d'impact lors de l'autorisation des **ZAC**
 - Développer une **méthodologie d'évaluation des impacts**
 - **Expliciter** les règles d'évitement, réduction, compensation dans les arrêtés de prescriptions générales et dans les documents de planification
 - Conditionner la **mise en exploitation** à la réalisation des mesures compensatoires
 - Mettre en place un **comité de suivi** pour les grands projets
 - Réaliser des **contrôles coordonnés avec les EP**
 - Prescrire au MO un **système d'auto-surveillance** des mesures compensatoires
 - Mettre en place une **couche SIG dédiée** au suivi des mesures compensatoires





Les 3 missions d'expertise confiées au CGEDD

- L'exercice de **l'autorité environnementale** dans les services déconcentrés
- La qualification des **bureaux d'études** chargés de conduire les évaluations environnementales
- La **revue des procédures d'élaboration, d'instruction, d'autorisation des projets** (art. 1 de la loi G1) et notamment l'analyse :
 - des principes d'évitement, de réduction et de compensation
 - des critères de décision
- Rendu : **fin avril 2011**





Les études menées par le CETE de Lyon

- **État des lieux et projet de doctrine sur la séquence éviter/réduire/compenser**
 - État des lieux : réglementation, retour d'expériences (DREAL, études cas, guides)
 - Projet de doctrine : projet soumis au groupe de travail du COPIL
- **Articulation des procédures (focus : infrastructures linéaires)**
 - Analyser les procédures liées aux milieux naturels (spécificités et complémentarités)
 - Confronter la réglementation aux pratiques concrètes des acteurs
 - Identification des incohérences et mise en avant des bonnes pratiques
- **Cas complexes – programmes de travaux**
 - Analyser l'articulation des procédures liées à des projets multi-MOA
 - Confronter la réglementation aux pratiques concrètes des acteurs
 - Identification des incohérences et mise en avant des bonnes pratiques
- **Compensation des atteintes à la biodiversité ordinaire**
 - Mesures compensatoires mises en œuvre pour la biodiversité ordinaire
 - Valorisation des bonnes pratiques
 - Synthèse avec pistes d'évolution



échéance fin 2010 / mi-2011



Étude comparative internationale

■ Objectifs

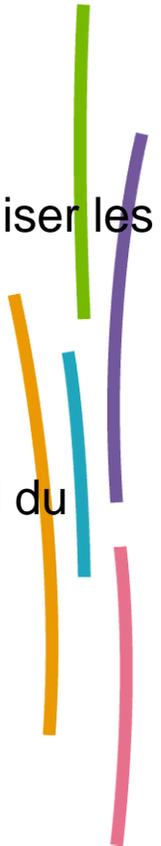
- Identifier les pratiques actuelles sur la compensation à l'étranger et capitaliser les retours d'expérience

■ Méthodologie de travail

- Consultation du réseau des missions économiques (réseau international du Ministère de l'économie, de l'Industrie et de l'Emploi)
- Questions sur :
 - le cadre légal
 - les retours d'expérience
 - les modalités de mise en oeuvre et de suivi
 - les méthodes d'évaluation des impacts et des équivalences
 - le recours éventuel aux banques de compensation



Exploitation et synthèse mi-2011





Test d'instruments innovants

Rappel sur les **modalités de mise en œuvre** des mesures compensatoires

- Par le maître d'ouvrage
- Par un prestataire
- Par un opérateur d'une banque de compensation (achat d'un service)

■ Tester des **instruments innovants** pour améliorer la mise en œuvre de la compensation : **expérimentation de l'offre de compensation**

- Logique : **anticiper** les besoins de compensation
- **Cadre expérimental** dans le respect des **procédures existantes**
- 1e opération lancée en mai 2008 en plaine de Crau avec CDC Biodiversité

■ **Gouvernance**

- Comité de pilotage national + suivi local
- **Conventions avec CDC Biodiversité** signées en août 2010

■ **Consolidation de l'expérimentation**

- Objectif : lancer **3 à 4 nouvelles opérations (appel à projets)**
- Critères : pression d'aménagement, disponibilité foncière, additionnalité, mobilisation des acteurs locaux





Conclusions

- **Chantier de réforme** qui mobilisera fortement le **MEDDTL** en 2011 et au-delà
- **Gouvernance à cinq**
- **Renforcement législatif** : décrets des lois Grenelle
- **Appui méthodologique** des services instructeurs et des opérateurs : lignes directrices
- Des actions visant à :
 - une **meilleure prise en compte de la biodiversité dans l'élaboration des projets et l'instruction des dossiers** (doctrine, articulation des procédures, évolution des pratiques administratives, labellisation des bureaux d'étude, etc.)
 - une **mise en œuvre effective des mesures** (outils de suivi, capitalisation des connaissances, outils de marché)

